

23.11.2023 - 13:47 Uhr

Le Conseil suisse de la presse rejette la plainte contre la NZZ / Pas possible de déterminer une atteinte

Berne (ots) -

Parties: X. c. NZZ

Thème: recherche de la vérité

Plainte rejetée

Dans un commentaire sur les agissements des activistes du climat, la " Neue Zürcher Zeitung " n'a pas manqué à son devoir de recherche de la vérité, mais n'a pas fait preuve de suffisamment de précision dans la description des faits. L'auteur avait énoncé que pour la première fois, des activistes du climat collés sur des routes ont constitué, plus qu'une simple source d'énervement, une menace pour la vie des gens. Dans son commentaire, il a relaté qu'une cycliste avait perdu la vie après être entrée en collision avec une bétonnière et mentionnait que les secours étaient arrivés trop tard sur les lieux, car ils étaient pris dans un embouteillage causé par les activistes du climat.

Le Conseil suisse de la presse note qu'il n'est pas possible de déterminer avec certitude sur la base des documents disponibles s'il existe un lien de cause à effet entre le blocage d'une route et le décès de la personne accidentée. Rien ne permet donc d'attester une atteinte au principe de recherche de la vérité. Le Conseil relève toutefois qu'il n'est pas correct de dire que les secours dans leur ensemble sont arrivés trop tard sur les lieux de l'accident. Une urgentiste était présente sur place dès le début et une seule ambulance a été retenue pendant quelques minutes. Le Conseil considère qu'il s'agit d'une imprécision. ([Prise de position 28/2023](#))

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Rechtsanwältin
Münzgraben 6
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100913789> abgerufen werden.